

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 Février 2022

**PRESENTS** : René MILLET, Chantal BENAZETH, Vanessa CABRESIN, Yves CAHIN, Bernard CAZABAN-CARRAZE, Alain GARCES, Véronique GOUA DE BAIX, Pierre POUBLAN, Delphine PUJO, Michel SENS,

**EXCUSES** : Danielle LACOSTE, Emmanuel ROCHE, Alix TORRUELLA

**ABSENTS** : Didier BELINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel SENS

**PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE** en application des articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L.2122.22du Code Général des Collectivités Territoriales - Néant –

**ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR** : Le Conseil est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes :

- 1) Approbation compte-rendu du 20 Décembre 2021 : CR Approuvé à l'unanimité
  
- 2) SDEPA Renforcement du Poste P8 : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un besoin de renforcement du poste P8 a été décidé par Enedis. Les travaux sont pilotés par le SDEPA et concernent la rue CFP depuis le carrefour de la rue du vieux moulin, ils reprennent la rue du Pré du Roy jusqu'au carrefour de la rue du couchant et se terminent au carrefour de l'impasse Bidot. Soit 500 mètres linéaires.  
Seuls les frais de gestion sont à la charge de la commune : 7500 €
  
- 3) SDEPA – Eclairage Public suite Renforcement Poste P8 : Suite au renforcement, une opportunité, d'enfourer l'éclairage public peut-être prévue.  
*OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:*
  - **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
  - **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| - montant des travaux TTC                                       | 68 945,06 €        |
| - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 6 894,50 €         |
| - frais de gestion du SDEPA                                     | 2 872,71 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>78 712,27 €</b> |
  - **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

|  |                    |
|--|--------------------|
| - participation Département  | 21 000,00 €        |
| - F.C.T.V.A.   | 12 440,72 €        |
| - participation de la commune à financer sur emprunt par le Syndicat             | 42 398,84 €        |
| - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 2 872,71 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>78 712,27 €</b> |
  
- 4) SDEPA–Génie Civil Communications suite Renforcement Poste P8 d'enfourer les réseaux télécommunication :  
Enfourer aussi les réseaux télécommunication.  
*OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:*
  - **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
  - **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| - montant des travaux TTC                                       | 44 837,71 €        |
| - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 4 483,78 €         |
| - frais de gestion du SDEPA                                     | 1 868,24 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>51 189,73 €</b> |
  - **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

|  |                    |
|--|--------------------|
| - participation de la commune à financer sur emprunt par le Syndicat             | 49 321,49 €        |
| - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 1 868,24 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>51 189,73 €</b> |

5) SDEPA – Alimentation parcelles Rue du Corps Franc Pomiès : Cette extension concerne 5 lots et la continuité possible du développement vers Pontacq.

*OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:*

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| - montant des travaux TTC                                       | 37 651,82 €        |
| - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 3 765,18 €         |
| - frais de gestion du SDEPA                                     | 1 568,83 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>42 985,83 €</b> |

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

|  |                    |
|--|--------------------|
| - participation FACE   | 13 600,00 €        |
| - T.V.A. préfinancée par SDEPA   | 6 902,83 €         |
| - participation de la commune à financer sur emprunt par le Syndicat             | 20 914,17 €        |
| - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 1 568,83 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>42 985,83 €</b> |

6) SDEPA – Génie Civil Commun. suite alimentation parcelles Rue du CFP :

*OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:*

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| - montant des travaux TTC                                       | 13 593,80 €        |
| - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 1 359,38 €         |
| - frais de gestion du SDEPA                                     | 566,41 €           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>15 519,59 €</b> |

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

|  |                    |
|--|--------------------|
| - participation de la commune à financer sur fonds libres                        | 14 953,18 €        |
| - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 566,41 €           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>15 519,59 €</b> |

7) SDEPA – Déplacement armoire P1 Bourg : Suite au renfort et à la démolition du transformateur derrière la salle, il était nécessaire de déplacer le boîtier de commande de l'éclairage public. Une niche est prévue à cet effet dans le nouveau transformateur installé. La sécurité est renforcée. Nous rajoutons aussi 2 projecteurs pour éclairer le futur parking.

*OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:*

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| - montant des travaux TTC                                       | 9 022,24 €         |
| - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 902,22 €           |
| - frais de gestion du SDEPA                                     | 375,93 €           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>10 300,39 €</b> |

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

|  |                    |
|--|--------------------|
| - participation Syndicat   | 5 789,27 €         |
| - F.C.T.V.A.   | 1 628,01 €         |
| - participation de la commune à financer sur fonds libres                        | 2 507,18 €         |
| - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 375,93 €           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>10 300,39 €</b> |

7) SEABB – Modification des statuts : changement du siège social : Le syndicat a déménagé au 86 Rue Lasbordes, les statuts doivent être modifiés en conséquences.

*Accord à l'unanimité du Conseil*

8) Etat annuel des indemnités des élus : Le Maire rappelle qu'il doit être établi chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en son sein et au sein de tout syndicat mixte ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés (article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

9) Travaux Cantine – Classe

Les travaux avancent bien, date de livraison estimée : 25 avril 2022.

10) Prévisions budgétaires

Des travaux de voirie sont à l'étude : - parking – Rue du Cami Bielh – Pluviales de la Rue du Couchant

11) Questions diverses

- a) Formations Elus : des formations sont prévues dans le cadre du DIF, les élus doivent s'inscrire.
- b) Subvention voyage scolaire : un voyage de 3 jours est prévu à Saint Lary pour les 57 enfants. Coût total 8764 € avec le transport. Le CM pourrait participer à hauteur de 15€ par enfant pour une enveloppe maxi de 900€.
- c) Comité des Fêtes : Les fêtes organisées par le Comité auront lieu le week-end de Pâques :  
Vendredi 15 avril – Samedi 16 et Dimanche 17
- d) Logement Ecole : Le logement devrait être remis en location après quelques travaux de remise en état.
- e) Maison de santé à Soumoulou : cette structure accueillera 28 professionnels de santé.
- f) Maison France Service à Pontacq : ce nouveau service destiné à l'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives est un partenariat Etat, CCNEB, Mairie de Pontacq. Il sera ouvert au territoire de la CCNEB.

Fin de séance à : 22h30



Le Maire

René MILLET